

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 1 sur 7
--	----------------------------------	------------------------------------

PROCES VERBAL DE REUNION

Date : 08/01/2026 à 18 heures 30	Lieu : Salle du Conseil Municipal
----------------------------------	-----------------------------------

Membres :
Véronique BELANGER - Raphaël CHEVALARD – Patrick DOUCHY - Michèle HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Stéphane LHUISSIER – Joël PUJADE

Absent : aucun

Objet : REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Diffusion : les membres du Conseil Municipal - site internet Secrétaire de mairie – affichage municipal
--

Rédacteur : Lysiane PALISSE	Date de diffusion : 12/01/2025
-----------------------------	--------------------------------

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 7
--	----------------------------------	--

Président de séance : Patrick PALISSE

ORDRE DU JOUR

1. Vote du Compte Financier Unique 2025
2. Vote du budget 2026
3. Fongibilité des crédits 2026
4. Biens sans Maître
5. Amendes de police 2026
6. Régime indemnitaire Agent communal
7. Logement Maison Marie-Fernand
8. Gentilé du PIN
9. Don de livres de la bibliothèque municipale
10. Questions diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 26 Mai 2020, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Le maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à l'unanimité l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Don de livres de la bibliothèque municipale.

1 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le CFU remplace Compte Administratif et Compte de Gestion.

Le résultat de fonctionnement, proche de 80 000 € n'étant pas totalement arrêté, le vote du CFU est reporté à la prochaine réunion.

La trésorerie à date est de 196 071.58 €

2 VOTE DU BUDGET 2026

Pour faire suite aux réunions du conseil municipal de décembre, le maire a participé avec la secrétaire de mairie à la traditionnelle réunion de présentation du budget à l'Inspecteur Principal des Finances Publiques, le 6 janvier. Le projet reprenait les orientations budgétaires approuvées en décembre.

Les projets de la commune ont été présentés à l'Inspecteur Principal des Finances Publiques, notamment les projets de réfection du Chemin du PIN à CAVILLARGUES et le projet Atlas de la Biodiversité Communale) qui les a approuvés. Certains travaux d'investissements (notamment les hydrants de Vacaresse) sont programmés mais peuvent être différés à 2027 en fonction de l'état de versement de subventions.

Quelques modifications seront opérées sur le budget, à la suite de la réunion avec l'Inspecteur des Finances :

- Augmentation par l'Etat des bases locatives de 1 %
- Une opération sera créée pour la réalisation du colombarium en régie
- Le Taux de majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires peut être modifié mais uniquement par délibération en Octobre 2026 pour 2027 et non lors du vote du budget

PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 7
----------------------------------	--

- L'imputation de l'Atlas de la Biodiversité Communale sera modifiée sur proposition de l'Inspecteur des Finances, toutes les dépenses et recettes seront imputées sur le budget de fonctionnement ; ceci permet de rajouter les dépenses liées à la réfection du toit de la grange de la Grand Terre initialement prévue en Priorité n°2 du ROB.
- L'emprunt sera ajusté en fonction des transferts depuis le budget de fonctionnement

Le budget est construit sur la base d'une non-augmentation des taux d'imposition de la mairie.

L'inspecteur des impôts considère que l'état de nos finances est très sain.

Le résultat 2025 n'étant pas totalement arrêté, le vote du budget 2026 est reporté à la prochaine réunion.

3 FONGIBILITE DES CREDITS 2026

Par délibération n° D/2023/23 du 16 Mai 2023, le conseil municipal décidait la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, avec effet au 1er janvier 2024.

Cette instruction budgétaire et comptable M57 permet, entre autres, de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, ce qui n'était possible, en M14, que par la voie d'une modification budgétaire décidée par l'assemblée délibérante.

Cette délégation au maire s'applique à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Par conséquent, **le Conseil Municipal informé, et après avoir délibéré, à l'unanimité, moins les abstentions du maire et des adjoints (impliqués par la délibération), décide :**

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou ses représentants délégués, les adjoints, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

4 BIENS SANS MAITRE

Reporté à la prochaine réunion ; une réunion préparatoire aura lieu le 22 janvier à 17 heures.

5 AMENDES DE POLICE 2026

La demande de subvention portera sur :

- Des radars pédagogiques (RD5) – STOP ou Céder le Passage sortie La Garonne et entrée du village– des bandes rugueuses au grand Chemin
- Des réparations de voirie (Camp Long)
- ... (Liste à compléter d'ici la prochaine réunion)

Le vote de demande aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

6 REGIME INDEMNITAIRE AGENT COMMUNAL

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est constitué de deux parts cumulables :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) tenant compte :
 - D'une part, du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 4 sur 7
--	----------------------------------	--

- Et d'autre part, de l'expérience professionnelle de l'agent c'est-à-dire de la connaissance acquise par la pratique : nouveauté majeure du dispositif.
- Le complément indemnitaire annuel (CIA), qui repose sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent : il est lié à l'évaluation professionnelle et revu chaque année

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise en place de l'IFSE pour Madame Elodie LEROY.

Par arrêté du maire l'IFSE de Mme LEROY est fixée à 80 €.

7 **LOGEMENT MAISON MARIE-FERNAND**

Le logement sera mis en location à partir du 1^{er} avril ; les familles avec enfant seront privilégiées.

8 **GENTILE DU PIN**

Reporté.

9 **DON DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérente.

Il est proposé au Conseil Municipal que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise, dans le cadre d'un programme de désherbage, la personne responsable de la bibliothèque à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
 - Suppression de la base bibliographique.
 - Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document.
- Donne son accord pour que ces documents soient, selon leur état :
 - Cédés à titre gratuit à des institutions ou des associations qui pourraient en avoir besoin.
 - Détruites, et si possible valorisés comme papier à recycler.
- Indique qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire, mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents.

10 **QUESTIONS DIVERSES**

10.1 Vœux du Maire et repas des aînés

La préparation (et remise en état de la salle) du repas des aînés et des vœux sera organisée ainsi :

- Préparation : vendredi 9/01 à 17 heures 30 et samedi 10 à 9 heures 30
- Remise en état de la salle des fêtes : dimanche 11/01 à 10 heures 30

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 5 sur 7
--	----------------------------------	--

10.2 Absence de la secrétaire de Mairie

La secrétaire de mairie sera absente du 27 janvier au 13 Mars inclus pour raison de santé. Son remplacement se fera ainsi :

- Une secrétaire à temps partiel, Carla DE MARIA, actuellement affectée à La Roque sur Cèze, les mercredis toute la journée (pour traitement des affaires de la commune sans ouverture au public) et le vendredi après-midi (accueil du public)
- Une permanence tenue par une bénévole du village le mardi de 10 heures à 12 heures pour distribution des sacs jaunes.
- Le 9 février Michèle HOOGE ouvrira la mairie pour l'Agglomération du Gard Rhodanien Mobile et refermera après passage.

10.3 Calendrier des réunions du Conseil Municipal

Les prochaines réunions auront lieu les 22/01, 05/03, 16/04, 21/05, 25/06, 10/09, 15/10, 12/11, 10/12 et 07/01/27 à 18h30 jusqu'à mars. Les vœux du maire et repas des aînés auront lieu le 16 janvier 2027.

10.4 Lancement de l'ABC

Le lancement avec Insite, Marie-Madeleine EPPINGER, volontaire du Service Civique, et la commission aura lieu le 12 janvier à 14 heures. Une convocation sera transmise à la commission.

10.5 Le livre du PIN

La prochaine réunion aura lieu le 16 janvier à 9 heures.











10.6 Divers

Des panneaux d'affichage A3 seront apposés sur chaque CIDEX, à disposition des associations.

**PROCES VERBAL
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 6 sur 7

Véronique BELANGER	
Raphaël CHEVALARD	
Patrick DOUCHY	
Michèle HOOGE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	

**PROCES VERBAL
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 7 sur 7